

Quatre cents cinquante-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 24 mars 2021, à 19 h 30.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 02 octobre 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2021-03-11164

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2021-03-11165

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF**2021-03-11166****COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 MARS 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**CALENDRIER DES RENCONTRES – AVRIL ET MAI 2021**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et mai 2021 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE**DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT**PROGRAMME DE RÉFORME CADASTRALE – INTERDICTION D'ALIÉNER UN DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES LOTS COUVERTS PAR LE MANDAT DE RÉNOVATION CADASTRALE 2770**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles informe la MRC des Sources qu'il sera interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, à Wotton et Saint-Adrien. Cette période débutera le 19 avril et se terminera le 3 mai 2021.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM****PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM - RAPPORT ANNUEL 2020**

Le directeur de l'aménagement du territoire, Monsieur Philippe LeBel, informe le conseil de la MRC que l'année 2020 a été une année de record en termes d'achalandage avec une augmentation de 46% du nombre de visiteurs. Bien que cet achalandage ait créé des défis importants, des solutions, tel que le système de réservation en ligne, ont été mises de l'avant. Beaucoup d'investissements ont été faits également avec, pour exemples, les 2 blocs sanitaires (un au sommet du Mont-Ham et l'autre à côté du chalet d'accueil), l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite à la douche et au sentier Wabanaki ainsi que toute la mise à niveau des sentiers réalisée impeccablement par les opérateurs de la Corporation du Mont-Ham. Pour 2021, les investissements en infrastructures et les collaborations avec les différents partenaires permettront de poursuivre le développement consciencieux du Parc régional du Mont-Ham.

Ce rapport est déposé au Conseil et sera présenté au ministère lors de la prochaine rencontre le mois prochain.

Monsieur Grimard tient, au nom du Conseil, à féliciter l'ensemble de l'équipe ainsi que le conseil d'administration du Mont-Ham pour l'excellence de leur travail malgré l'achalandage important et, dès lors, le travail plus conséquent que cela a représenté et que cela a été géré de façon impeccable.

2021-03-11167

CONTRAT SUR INVITATION – APPEL D'OFFRES POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu une entente à portée générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence sur tout parc régional situé sur son territoire en vertu des articles 112 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'entente à portée générale prévoit une mise à jour des plans d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant évalué de l'offre de service, la MRC doit procéder par un appel d'offre sur invitation afin d'octroyer le contrat de mise à jour du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la mise à jour du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à nommer un comité de sélection pour l'évaluation des offres soumises sur invitation.

Adoptée.

ROUTE VERTE

DÉPÔT AU PROGRAMME CORVÉE PRINTANIÈRE 2021 DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU SENTIER TRANSCANADIEN

Le directeur de l'aménagement du territoire, Monsieur Philippe LeBel, informe le conseil que la MRC a déposé sa demande au Conseil Québécois du sentier Transcanadien pour le programme annuel de corvée printanière qui offre jusqu'à 2000 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien au printemps (nettoyage, ajout de poussière de roche, réparation de clôtures).

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE**TOURISME**

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

2021-03-11168

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE A ALIMENTATION SOLAIRE A HAM-SUD

PROMOTEUR : MUNICIPALITE DE HAM-SUD

(PROJET FRR-2020-4)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-20 Achat d'un radar pédagogique à alimentation solaire à Ham-Sud*, présenté par la Municipalité de Ham-Sud, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'agenda 21;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à l'objectif de *Valoriser les actions du développement durable* en choisissant un radar a alimentation solaire;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Ham-Sud de favoriser la sécurité routière pour de l'ensemble des citoyens de la municipalité mais aussi pour les visiteurs du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Ham-Sud de 5 000 \$ pour un projet totalisant 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-20 Achat d'un radar pédagogique à alimentation solaire à Ham-Sud* présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 5 000 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Ham-Sud;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

2021-03-11169

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL

PROJET : Promotion du DEP en production animale

**PROMOTEUR : Centre de services scolaire des Sommets
(Projet FRR-2021-GG)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-GG Promotion du DEP en production animale*, présenté par le Centre de services scolaire des Sommets, répond aux objectifs « *Développer des programmes innovants qui permettent la qualification et la diplomation des adultes* », « *Favoriser la flexibilité des horaires de travail et en cours de formation* », et « *Développer une offre de formation propre à nos créneaux de développement* », cités dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-GG Promotion du DEP en production animale*, présenté par le Centre de services scolaire des Sommets, constitue une première étape essentielle en vue de l'obtention d'un financement du ministère de l'Éducation requis afin d'offrir le programme de formation à proximité de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le projet répondrait à deux actions priorisées du PDZA de la MRC des Sources, soit « *Attirer et conserver les formations agricoles reflétant les réalités et les besoins de la région* » et « *Développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines* »;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a offert son appui au Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie pour que la formation DEP en production animale puisse être offerte dans la région, le 2 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande de financement de Centre de services scolaire des Sommets pour un montant de 1 000 \$ pour un coût de projet total de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2021-GG Promotion du DEP en production animale*, présenté par le Centre de services scolaire des Sommets, pour un montant maximum de 1 000 \$, correspondant à 20 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds suprarégional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un amendement au protocole d'entente avec l'organisme financé.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2021-03-11170

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS 2020-2024 VOLET 4 – CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du Partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au volet 4 du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe *Soutien à la vitalisation*, volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente, un comité de vitalisation a été constitué, sa composition et ses règles de fonctionnement ayant été adoptés le 24 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du comité de vitalisation de définir le cadre de vitalisation et de recommander son adoption à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un cadre de vitalisation, sur recommandation du comité, avant le 31 mars 2021 et publier le cadre de vitalisation sur son site Web;

CONSIDÉRANT que le comité de vitalisation recommande à la MRC l'adoption du document *Fonds Régions et Ruralités 2020-2024 Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Cadre de vitalisation* dont les axes de vitalisation privilégiés sont les suivants :

- Attractivité et identité
- Développement économique diversifié et durable
- Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le document *Fonds Régions et Ruralités 2020-2024 Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Cadre de vitalisation*;

QUE la MRC des Sources publie sur son site web le cadre de vitalisation.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-03-11171

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE VAL-DES-SOURCES – 2021-2022

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Val-des-Sources a déposé une demande de service pour l'année 2021-2022 à la MRC des Sources pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Val-des-Sources s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 7 772 \$ pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi de Val-des-Sources et la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA) du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2021-03-11172

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2021

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a signé l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous demande d'adopter annuellement nos priorités d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte le document faisant état des priorités d'intervention pour l'année 2021;

QUE la MRC des Sources publie le document sur son site web, conformément à l'entente du FRR-volet 2;

QUE la MRC des Sources transmette le document contenant les priorités d'intervention adoptées au MAMH.

Adoptée.

2021-03-11173

APPEL D'OFFRE PUBLIC – ACHAT GROUPÉ DES CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que cinq municipalités locales ont adopté précédemment leur adhésion à l'uniformisation des collectes des plastiques agricoles avec l'utilisation de conteneurs à chargement avant qui sera effective d'ici la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que cette décision a été prise afin d'optimiser et faciliter la gestion des plastiques agricoles par les producteurs et le collecteur, qui s'effectuait avec l'utilisation de sacs depuis l'implantation de la collecte en 2017 dans quatre municipalités du territoire des Sources;

CONSIDÉRANT que ce service sera offert de manière uniforme à l'ensemble des producteurs agricoles qui sont présents dans six municipalités du territoire des Sources;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville opérait déjà un service de collecte des plastiques agricoles par conteneur à chargement avant depuis 2017;

CONSIDÉRANT que les frais de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles sont compensés en grande partie par le Régime de compensation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offre public pour permettre l'achat des conteneurs nécessaires pour permettre l'uniformisation de cette collecte;

CONSIDÉRANT que par ce fait, la MRC des Sources offre d'assurer la gestion de l'achat groupé en lançant l'appel d'offre public pour l'achat des conteneurs à chargement avant de l'ensemble des municipalités et de leurs producteurs;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à l'achat des conteneurs seront répartis par facturation distincte à chacune des municipalités selon les quantités, les formats et les frais de transport associés à la livraison chez les producteurs agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public pour permettre l'achat groupé des conteneurs à chargement avant nécessaires pour la collecte des plastiques agricoles pour les cinq municipalités de la MRC des Sources;

QUE l'appel d'offres sera présenté sous une formule mixte à une enveloppe afin de permettre d'évaluer la qualité du soumissionnaire;

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à former un comité de sélection relativement à l'appel d'offres public.
Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

2021-03-11174

RAPPORT ANNUEL AN 9 (2020) - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4)*, a adopté un *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SI)*, entré en vigueur le 21 février 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit fournir annuellement au ministère de la Sécurité publique un rapport sur la réalisation du plan de mise en œuvre du SI et ce, au 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risque révisé est entré en vigueur le 1^{er} mars 2021 et que le rapport annuel s'appuie sur le précédent Schéma de couverture de risque en sécurité incendie qui était en vigueur en 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources remette au ministère de la Sécurité publique son rapport de l'an 9 de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que toutes les résolutions municipales qui s'y rattachent.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 25 mai 2021, à 9h00, par visio-conférence TEAMS.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2021-03-11175

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 28 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 28 février 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

EAU

2021-03-11176

PRMHH ESTRIE - OCTROI DE MANDAT GRÉ-À-GRÉ À CONSERVATION DE LA NATURE CANADA : ARBRE DÉCISIONNEL DES MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT ESTRIENS

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRE ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régionale s'est tenue le 18 mars 2021 et que les parties recommandent l'octroi d'un mandat gré-à-gré confié à Conservation de la nature Canada (CNC) afin de réaliser un arbre décisionnel visant l'identification des milieux humides d'intérêts en Estrie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat pour la réalisation d'un arbre décisionnel visant l'identification des milieux humides d'intérêts en Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC octroie le mandat gré-à-gré à Conservation de la nature Canada (CNC) pour un montant de 2 820 \$, plus les taxes applicables, et que ce montant soit pris à même les sommes prévues à l'entente intermunicipale.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES

MRC

2021-03-11177

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

2021-03-11178**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} février au 28 février 2021;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202100071 à 202100230 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 477 123,91 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES**2021-03-11179****DÉMISSION DE BENJAMIN ANCTIL, AGENT DU FONDS ÉCOLEADER ESTRIE**

CONSIDÉRANT que monsieur Benjamin Anctil, Agent du Fonds Écoleader Estrie, a adressé au préfet et au directeur général et secrétaire-trésorier une lettre de démission en date du 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT que cette démission sera effective à compter du 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'entente encore effective pour deux (2) ans avec le MEI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyée par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le Conseil accepte la démission de monsieur Benjamin Anctil en date du 31 mars 2021;

QUE les membres du conseil manifestent à monsieur Anctil leur reconnaissance et lui transmettent leurs meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions;

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel aux candidatures pour combler le poste d'agent du Fonds Écoleader Estrie pour une durée de 2 ans finalisant l'entente avec le MEI.

Adoptée.

2021-03-11180**CONTRAT DE TRAVAIL DE M. RENÉ LACROIX – ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT que la MRC doit embaucher un responsable pour la Route Verte pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT que pour une troisième année, M. René Lacroix, a démontré de l'intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. René Lacroix, à titre de responsable de la piste cyclable, débutant le 5 avril jusqu'à la fin de la saison, et que 30 heures soient allouées pour le déneigement et l'entretien du bâtiment durant la saison hivernale 2021-2022;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour conclure le contrat de travail.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2021-03-11181

OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES BIEN ET CIVILE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ASSURANCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a besoin d'une couverture d'assurances bien et civile à chaque année pour tous ses bâtiments, en ce compris le Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités - Assurances a fait une proposition à la MRC au montant de 33 613,42 \$ pour la période d'avril 2021 à mars 2022;

CONSIDÉRANT que ce fournisseur est une coopérative municipale et par ce fait, exempté des articles du règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources, permettant dès lors à cette dernière d'octroyer le contrat sans devoir s'acquitter du processus de contrat sur invitation de la part d'au moins deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte la proposition reçue de la Fédération québécoise des municipalités - Assurances au montant de 33 613,42 \$, incluant les taxes, pour la période d'avril 2021 à mars 2022.

Adoptée.

2021-03-11182

CONTRIBUTION DES MRC AU NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE DE LA TME

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie (TME), depuis sa formation, joue un rôle de concertation entre les 7 territoires (MRC et ville de Sherbrooke) sur différents aspects de la vie socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT que depuis l'abolition des conférences régionales, la TME assume un rôle plus important en tant qu'instance régionale et se trouve par conséquent de plus en plus sollicitée à divers niveaux;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confié à la TME en 2017 la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions, devenu le Fonds Régions Ruralité Volet I depuis 2020;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu que la responsabilité du développement économique est une compétence du monde municipal;

CONSIDÉRANT que déjà les directions générales des 7 territoires consacrent de plus en plus de temps à la coordination de la TME sans pouvoir répondre pleinement aux différents mandats que doit assumer la TME;

CONSIDÉRANT que pour assumer pleinement son rôle d'instance régionale, assurer une gestion optimale du FRR Volet I et saisir les opportunités de développement qui s'offrent à la région, elle doit pouvoir compter sur un minimum de ressources compétentes dédiées uniquement à ces fonctions;

CONSIDÉRANT qu'une démarche sérieuse d'évaluation des besoins en ressources humaines a été menée au bénéfice de la TME et qu'il en ressort que des ressources sont requises au niveau du support administratif, de la coordination régionale et d'un agent de projets régionaux;

CONSIDÉRANT que divers scénarios de partage des contributions entre les 7 territoires ont été faits. Une première partie de cette augmentation, soit 50%, est divisée à part égale pour chaque MRC, tandis que l'autre moitié est calculée en tenant compte de la richesse foncière uniformisée (25%) et de la population (25%);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de pouvoir procéder à un recrutement responsable des ressources requises pour le travail à accomplir, il est nécessaire que les territoires se prononcent sur la recevabilité du scénario de coût proposé de chacun des territoires pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources émette un avis favorable concernant le scénario de quotes-parts la concernant, ledit scénario étant joint à la présente résolution;
QUE la contribution de chacun des territoires sera confirmée chaque année lors de l'adoption du budget de chaque MRC;

QUE copie de la présente soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie.

Adoptée.

2021-03-11183

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 244-2018 DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement numéro 244-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2019 sur la gestion contractuelle à la MRC des Sources, tel que présenté.

Adoptée.

2021-03-11184

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 244-2018 DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement numéro 244-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2020 sur la gestion contractuelle à la MRC des Sources, tel que présenté.

Adoptée.

2021-03-11185

CONTRAT SUR INVITATION – OCTROI DE CONTRAT POUR LE GUIDE DE MARQUE « RÉGION DES SOURCES »

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiés à la MRC des Sources en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources a pour premier objectif d'assurer la vitalité de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'attractivité du territoire est un objectif priorisé dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale fait partie des priorités annuelles 2021 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un des piliers de la stratégie globale d'attractivité territoriale est la promotion de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est allée en appel d'offres sur invitation afin d'octroyer le contrat pour l'élaboration d'un Guide de marque « Région des Sources »;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q, chapitre C-65.1] concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à l'appel d'offres sur invitation le 25 février 2021, et a reçu deux (2) soumissions en date du 12 mars 2021, des entreprises « Cake Communication » et « Voyou »;

CONSIDÉRANT que l'agence « CAKE communication a déposé une proposition de services qui répond plus aux besoins identifiés dans la stratégie globale d'attractivité territoriale, à savoir l'identification d'un positionnement territorial pour un montant de 28 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'octroi le contrat sur invitation à l'agence CAKE communication pour un montant de 28 000 \$, taxes en sus, permettant la production d'une guide de marque pour la marque territoriale région des Sources.

Adoptée.

2021-03-11186**ESRI CANADA – RENOUELEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL ARC GIS (GÉOMATIQUE)**

CONSIDÉRANT que la licence du logiciel ARC GIS utilisé pour la géomatique arrive à échéance et qu'elle doit être renouvelée pour la période du 7 avril 2021 au 6 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 1 172,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement de la licence Arc GIS.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES**IMMEUBLE 309 CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)**

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON

Aucun sujet.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

Monsieur Therrien questionne Monsieur Pagé au sujet d'un concours organisé dans une école pour gagner un ordinateur s'il ne consommait pas de viande et aimerait avoir des précisions concernant ce dossier. Monsieur Pagé explique que, selon ses informations, il s'agit d'un professeur de l'École secondaire de l'Odyssée à Valcourt qui mène actuellement ce concours dans les écoles de la Commission scolaire des Sommets afin de sensibiliser les jeunes concernant l'alimentation causant des gaz à effet de serre. Monsieur Pagé souligne qu'une adéquation automatique est faite entre la consommation de viande comme étant une source plus grande de gaz à effet de serre que celle de n'importe quel légume hors des nuances sont à apporter à cela car, à titre d'exemple, manger de la viande locale versus des légumes locaux comparativement à des légumes importés de partout dans le monde produisent bien évidemment plus de gaz à effet de serre. L'objectif absolu était de prioriser l'achat local et l'alimentation local et non pas d'amener des débats sur la comparaison du niveau de consommation de gaz à effet de serre entre les légumes et la viande.

Monsieur Therrien demande dès lors si des actions vont être ou ont été prises ou si un comité va être constitué à cet effet-là, ce à quoi Monsieur Pagé répond que plusieurs acteurs du milieu se sont positionnés à ce sujet mais qu'il est important pour lui que les enseignants puissent continuer à prendre des initiatives pour que les jeunes puissent prendre conscience des impacts dans le domaine de l'alimentation malgré qu'effectivement, ce dernier est un sujet sensible vu que cela touche les valeurs des citoyens. En conclusion, il est essentiel de retenir qu'il est important de bien expliquer les choses afin de comprendre les nuances qu'il y a dans ce domaine.

2021-03-11187**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 20 h 27.

Adoptée à l'unanimité.